

Accès aux épreuves et informations pratiques

- Pour toutes les épreuves de PASS votre **convocation** est mise à votre disposition dans votre **ENT à la vignette « convocation »**, vous êtes informé de cette mise à disposition par mail **sur votre mail étudiant uniquement**, quelques jours avant les épreuves.
- Cette convocation indique l'**heure d'appel** (heure à laquelle vous devez vous présenter en salle d'examen), l'heure de début d'épreuve, votre site et salle de composition ainsi que votre numéro de place.
- Les épreuves de PASS Majeure et Mineure Disciplinaire (hormis les épreuves d'UE10 Anglais et d'UE de mineure disciplinaire SVT « Ouverture en Science de la vie ») sont réalisées **en présentiel sur votre site d'inscription/enseignement PASS**.
- L'épreuve de **l'UE10 Anglais** se déroule **en distanciel via Moodle** (pas d'accueil sur site). Vous devrez vous connecter depuis un ordinateur (ni téléphone ni tablette) sur Moodle avec vos identifiants étudiants à l'heure indiquée sur votre convocation.
- Vous devez impérativement vous présenter dans la salle d'examen à **l'heure d'appel** indiquée sur votre convocation.
- Comme précisé dans le règlement des Enseignements, des Etudes et des Examens de l'Université de Montpellier, **l'accès de la salle est formellement interdit à l'étudiant qui se présente après l'ouverture et la distribution des sujets** laquelle se fait 5 minutes avant l'heure de début de l'épreuve.
- Vous devez présenter votre **carte d'étudiant** au moment de l'entrée dans le bâtiment et au moment de l'appel en salle (laisser visible sur la table de composition la carte d'étudiant **et** une pièce d'identité avec photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc...))
- Une fois dans l'enceinte de la Faculté, vous devez vous rendre à votre place et éviter les regroupements tout au long de la journée.
- Votre sac/cartable devra être déposé à l'entrée de l'amphi ou salle, avec tout matériel de communication (téléphone, montre connectée, etc.) **éteints** dans le sac. **Il est interdit d'avoir sur soi un téléphone portable ou tout appareil de communication connecté.**
- **Aucune sortie n'est autorisée pendant les épreuves ayant une durée inférieure ou égale à 1h30.** Vous devez prendre vos dispositions pour aller aux toilettes avant ou après les épreuves.
- Les sujets et brouillons seront à restituer auprès des surveillants à l'issue de chacune des épreuves.
- si vous avez choisi ou ne pouvez pas vous présenter à une ou plusieurs épreuves, nous vous rappelons que les modalités de contrôle des connaissances précisent que **"L'absence à une épreuve entraîne l'attribution de la note zéro. Le candidat peut toutefois se présenter aux autres épreuves"**.
- Un contrôle d'assiduité des étudiants boursiers est effectué pour chaque épreuve, en cas d'absence vous devez la justifier dans un délai de 3 jours suivant l'épreuve concernée.

